



CODEP68

19 rue Jean Moulin,
68850
STAFFELFELDEN

Identifiant :

Règlement CJ 68
saison 2018-2019

PAGE N°

1

REGLEMENT DU CIRCUIT JEUNES LIGUE GRAND EST

INDICE DE REVISION	DATE D'APPLICATION	OBJET DE LA REVISION
Z		Projet
A	01/09/2016	Saison 2016/2017
B	07/01/2017	Amendement Annexe 68
C	30/07/2017	Saison 2017-2018
D	11/09/2018	Saison 2018-2019
E		
F		
G		
H		
I		

REDACTEURS

Benoit LAURENT Responsable de la Commission Départementale Jeunes 68

DESTINATAIRES

Membres du bureau du CODEP68, les présidents des clubs du CODEP 68, l'ETD



CODEP68

19 rue Jean Moulin,
68850
STAFFELFELDEN

Identifiant :

Règlement CJ 68
saison 2018-2019

PAGE N°

2

SOMMAIRE

1. OBJET.....	3
2. DOMAINE D'APPLICATION.....	3
3. REFERENCES.....	3
4. DEFINITIONS.....	3
5. DESCRIPTION DETAILLEE	
ART. 1 PARTICIPATION.....	5
ART. 2 INSCRIPTIONS.....	7
ART. 3 TABLEAUX.....	8
ART. 4 CONFECTION DES POULES.....	8
ART. 5 CLASSEMENTS.....	10
ART. 6 CONVOCATIONS.....	11
ART. 7 ABSENCES ET	11
ART. 8 AUTORITE.....	12
ART. 9 TENUE.....	13
ART. 10 SCORER.....	13
ART. 11 RECIDIVES.....	13
ART. 12 QUALIFICATION POUR LES FINALES DEPARTEMENTALES ...	14
ART. 13 ACCUEIL D'UNE ETAPE DE CJ.....	15



CODEP68

19 rue Jean Moulin,
68850
STAFFELFELDEN

Identifiant :

Règlement CJ 68
saison 2018-2019

PAGE N°

3

1. OBJET

Le présent règlement a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles doit se dérouler le Circuit jeunes dans le CODEP 68.

Il précise les modalités d'inscription, de participation et de qualification aux finales départementales.

2. DOMAINE D'APPLICATION

Les modalités du présent règlement sont exclusivement destinées à cette compétition.

3. REFERENCES

Guide du Badminton : Principes sportifs.

Guide du Badminton : Règlement Général des Compétitions.

Guide du Badminton : Tenues vestimentaires et publicités.

Guide du Badminton : Statut des joueurs.

[Courrier de la FFBaD \(Réf : BLT / PLI / KL / 2018 – 1082\) autorisant que le Circuit Jeunes déroge à certains points du nouveau RGC.](#)

4. DEFINITIONS

CJ : Circuit Jeune.

CODEP68 : Comité Départemental du Haut-Rhin.

CDJ68 : Commission Départementale Jeunes du Haut-Rhin.

CPPH : Classement Par Points Hebdomadaire

CRA : Commission Régionale d'Arbitrage de la région Grand-Est.

ICD : Le Championnat Interclubs Départemental.

ICR : Le Championnat Interclubs de la région Grand-Est.

ICN : Le Championnat Interclubs national.


InterCodep : Championnat Grand Est des Comités Départementaux JEUNES de Badminton.

LGEBaD : Ligue Grand Est de Badminton

CIJ : Circuit Interrégional Jeunes.

CEJ : Circuit Elite Jeunes.

RGC : Règlement Général des Compétitions

	<p style="text-align: center;">CODEP68</p> <p style="text-align: center;">19 rue Jean Moulin, 68850 STAFFELFELDEN</p>	<p style="text-align: center;">Identifiant :</p> <p style="text-align: center;">Règlement CJ 68 saison 2018-2019</p>	<p style="text-align: center;">PAGE N°</p> <p style="text-align: center;">4</p>
--	--	---	--

5. DESCRIPTION DETAILLEE

Organisation détaillée :

Le Circuit Jeunes est une compétition officielle régie par le CODEP 68 qui, à l'issue de plusieurs étapes, attribue des titres départementaux aux vainqueurs des finales de simple pour les catégories MiniBaD, de simple et de double pour les catégories poussins, benjamins, minimes et cadets.

La compétition se déroule en 2 phases :

1. Pour toutes les catégories hors MiniBaD, une phase dite de classement qui se déroule sur 7 week-ends et qui comporte 4 étapes de « simple » et 3 étapes de « double ». Pour le MiniBaD, seules 3 étapes de simple sont organisées lors des étapes de double des autres catégories d'âge.


Durant cette phase, seuls les matchs de poule sont joués dans chaque tableau, aucune sortie de poule ne sera faite. Ainsi un joueur/euse jouera au moins 2 matchs et devra scorer 1 match à chaque étape.

2. Une phase de finales départementales qui regroupe dans chaque catégorie les X premiers joueurs du classement à l'issue des étapes de simple et les X premières paires du classement à l'issue des étapes de double (hors MiniBaD pour le double). Le nombre X de joueurs qualifiés est défini dans l'Article 16 du présent règlement.

Le format de la finale est celui d'un tournoi classique avec une phase de poules et une phase d'élimination directe. Les têtes de série ne sont, cependant, pas définies via les CPPH mais via le classement final du CJ.

La gestion du circuit jeunes est confiée par le CODEP 68 à la CDJ 68 dont le responsable est :

Benoit LAURENT
Tél. : 06 84 51 01 24
Email : responsable.cj68@gmail.com

	<p align="center">CODEP68</p> <p align="center">19 rue Jean Moulin, 68850 STAFFELFELDEN</p>	<p align="center">Identifiant :</p> <p align="center">Règlement CJ 68 saison 2018-2019</p>	<p align="center">PAGE N°</p> <p align="center">5</p>
--	--	---	--

ART. 1 PARTICIPATION

Le Circuit jeunes est une compétition officielle de niveau « Promotion ».

Pour rappel, au sein de la LGEBaD, les compétitions jeunes sont réparties en 4 niveaux :

- PROMOTION : Promoclub, CJ et Interclubs jeunes départemental
- HONNEUR : CIJ, Championnat départemental jeunes, Interclubs jeunes pré-régional et InterCodep.
- EXCELLENCE : Top Elite Régional, Championnat Grand Est jeunes, Interclubs jeunes régional.
- ELITE : Championnat France des Comités, TNJ, Championnat de France jeunes.


Le Circuit jeunes est ouvert aux jeunes joueurs du CODEP 68 licenciés à la FFBaD, et aux scolaires titulaires d'une licence UNSS.

Sont exclus de la compétition :

1. Tout jeune faisant parti d'un Pôle (Espoir et France). Le pôle Avenir du CODEP68 ne rentre pas dans cette exclusion.
2. Tout jeune évoluant dans une compétition de niveau « Elite ».

Cas particulier des compétitions « Elite »:

- Si, en cours de saison, un jeune évoluant en CJ est amené à participer à une compétition de niveau «Elite», la CDJ68 se réserve le droit d'accepter que le joueur continue d'évoluer en CJ mais à la condition que le joueur soit à la fois surclassé en CJ mais également si la CDJ68 juge que sa participation à cette compétition « Elite » est le fruit d'une performance « exceptionnelle » et non prévisible ou si elle est issue d'une qualification au CPPH.

	<p style="text-align: center;">CODEP68</p> <p style="text-align: center;">19 rue Jean Moulin, 68850 STAFFELFELDEN</p>	<p style="text-align: center;">Identifiant :</p> <p style="text-align: center;">Règlement CJ 68 saison 2018-2019</p>	<p style="text-align: center;">PAGE N°</p> <p style="text-align: center;">6</p>
--	--	---	--

3. Tout jeune évoluant dans une compétition de niveau « Excellence » sauf si le jeune est inscrit dans une catégorie d'âge supérieure à la sienne au CJ.

Cas particuliers des compétitions « Excellence »:

- Un jeune 1^{ière} année dans sa catégorie d'âge pourra évoluer dans une compétition de niveau « Excellence » ou « Elite » sans être surclassé en CJ.
- Si, en cours de saison, un jeune 2^{ième} année dans sa catégorie d'âge évoluant en CJ est amené à participer à une compétition de niveau « Excellence », la CDJ68 se réserve le droit d'accepter que le joueur continue d'évoluer en CJ sans être surclassé si elle juge que sa participation à cette compétition « Excellence » est le fruit d'une performance « exceptionnelle » et non prévisible ou si elle est issue d'une qualification au CPPH.

4. Tout jeune participant à l'ICN.
5. Tout jeune participant à l'ICR.
6. Tout jeune participant à l'ICD.

Cas particuliers de l'ICD:

- A partir de la catégorie minime, un joueur peut participer aux ICD dans la limite de 2 interclubs dans la saison. A partir du 3^{ième} interclub joué, le joueur est automatiquement exclu du CJ.

**CODEP68**

19 rue Jean Moulin,
68850
STAFFELFELDEN

Identifiant :

Règlement CJ 68
saison 2018-2019

PAGE N°

7

ART. 2 INSCRIPTIONS

Les responsables jeunes de chaque club devront inscrire leurs joueurs par l'intermédiaire du portail <http://www.badnet.org> via le compte badnet de leur club.

Le logiciel badnet sera utilisé par la CDJ 68 lors de chaque journée pour la confection des tableaux et la diffusion des classements.

Seuls les joueurs possédants une licence en règle auprès de la FFBA D le jour de l'inscription pourront être inscrits.

Un joueur pourra être inscrit dans une catégorie d'âge supérieure à la sienne, mais jamais l'inverse. La catégorie d'inscription peut, en revanche, être différente en simple et en double.

Ex : Un joueur poussin pourra s'inscrire en simple benjamin et en double poussin mais ce choix sera définitif pour le restant du circuit jeune.

Il est possible d'inscrire un joueur en cours de saison sans qu'il ait participé aux étapes précédentes. Il commence alors avec « 0 point » au classement.

Dans tous les cas, si un joueur manque plus de 2 étapes, il ne pourra pas être qualifié pour les finales départementales que ce soit en simple ou en double. Cette restriction ne s'applique pas à la catégorie MiniBad.

Un joueur devra être inscrit au plus tard 15 jours avant la première étape à laquelle il doit participer. Dans le cas du double, les paires devront être inscrites 15 jours avant chaque étape via badnet. Aucune dérogation ne sera acceptée sauf pour l'étape 1 où le responsable de la CDJ 68 pourra accepter un délai plus court selon les cas.

Pour le simple, une seule inscription en début de saison suffit, le joueur étant considéré comme participant à l'ensemble des étapes de simple suivantes.

Dans le cas du double, les paires seront automatiquement réinscrites à l'identique d'une étape à l'autre par la CDJ 68 à l'identique de la 1^{ière} étape de double. Cependant, les responsables jeunes de chaque club seront responsables de vérifier que les paires inscrites sur badnet sont les bonnes et avertiront le responsable du circuit jeune de tout changement de partenaire d'une paire d'une étape à l'autre au plus tard le mercredi précédent l'étape en question.

Des joueurs sans partenaire peuvent être inscrits en « recherche partenaire » et un tirage au sort une fois les inscriptions closes associera ces joueurs selon leurs catégories et leur niveau.

L'inscription d'un joueur sera validée définitivement une fois les frais d'inscriptions payés auprès du CODEP dont il dépend.

Les frais d'inscriptions par joueur sont les suivants :

- Poussins, benjamins, minimes et cadets : 30€
- MiniBaD : 15€.



CODEP68

19 rue Jean Moulin,
68850
STAFFELFELDEN

Identifiant :

Règlement CJ 68
saison 2018-2019

PAGE N°

8

ART. 3 TABLEAUX

La compétition comprend 10 tableaux en simple dames, en simple hommes : MiniBaD, poussins, benjamins, minimes et cadets et 8 tableaux en double dames et en double hommes: poussins, benjamins, minimes et cadets. Les catégories d'âge sont celles définies par la FFBaD (Guide du Badminton – Statuts des joueurs).

Il faut un minimum de 4 joueurs/paires par tableau pour que le tableau soit joué.

ART. 4 CONFECTION DES POULES

En dehors des finales, chaque étape se déroule en priorité en poules de 3 joueurs/paires, parfois de 4 selon le nombre de joueurs inscrits dans chaque catégorie (exceptionnellement 5 dans le cas d'une poule unique).

Les poules sont confectionnées à partir du classement individuel des joueurs à l'issue de chaque étape et selon la procédure suivante :

Niveau de jeu

Il existe 3 niveaux de jeu : **Niveau 1** contenant **les poules 1 et 2**
Niveau 2 comprenant **les poules 3, 4, 5 et 6**
Niveau 3 avec le **reste des poules**

Nombre de poules

Le nombre de poules est obtenu en faisant le quotient entier du nombre de joueurs par 3.

Constitution des poules

NIVEAU 1 :

Bonus + 1

Poule 1 1 3 5	Poule 2 2 4 6
-------------------------------	-------------------------------

NIVEAU 2 :

Bonus + 0,5

Poule 3 7 11 15	Poule 4 8 12 16	Poule 5 9 13 17	Poule 6 10 14 18
---------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	----------------------------------



CODEP68

19 rue Jean Moulin,
68850
STAFFELFELDEN

Identifiant :

Règlement CJ 68
saison 2018-2019

PAGE N°

9

NIVEAU 3 :

Pas de Bonus

Poule 7 19 27 35	Poule 8 20 28 36	Poule 9 21 29 37	Poule 10 22 30 38	Poule 11 23 31 39	Poule 12 24 32 40
Poule 13 25 33 41	Poule 14 26 34 42	Poule 15 43 46 49	Poule 16 44 47 50 52	Poule 17 45 48 51 53	

Exemple avec 35 joueurs.

Les poules se remplissent niveau après niveau en tenant compte du classement précédent et comme indiqués ci-dessus.

Les poules 1 et 2 sont d'abord remplies, puis les poules 3, 4, 5 et 6 et enfin celles du dernier niveau. Si le nombre de poules du niveau 3 est supérieure à 8, ce niveau est scindée en deux, voire 3, sur le principe suivant, d'abord les 8 premières (poules 7 à 14) sont remplies, ensuite les 16 suivantes (poules 15 à 30), et ainsi de suite.

Principe du CJ

Seuls les matchs de poule sont joués, aucune sortie de poule ne sera faite en dehors de la finale. Ainsi un joueur/euse jouera au moins 2 matchs et devra scorer 1 match à chaque étape.

Attribution des points

A l'issue d'une rencontre, les joueurs obtiennent des points en fonction de leur classement dans la poule et du niveau de jeu.

Poule de 3 :

Premier : 5 points
Deuxième : 3 points
Troisième : 2 point


Poule de 4 :

Premier : 5 points
Deuxième : 3 points
Troisième : 2 point
Quatrième : 1 point

Poule de 5 :

Premier : 5 points
Deuxième : 3 points
Troisième : 2 points
Quatrième : 1 point
Cinquième : 0 point

A l'issue de chaque étape, un bonus est attribué à chaque joueur des poules de niveau 1 et 2.

	<p align="center">CODEP68</p> <p align="center">19 rue Jean Moulin, 68850 STAFFELFELDEN</p>	<p align="center">Identifiant :</p> <p align="center">Règlement CJ 68 saison 2018-2019</p>	<p align="center">PAGE N°</p> <p align="center">10</p>
--	--	---	---

Attribution des bonus

- Niveau 1** : 1 point supplémentaires
Niveau 2 : 0,5 point supplémentaire
Niveau 3 : Pas de point supplémentaire

Dans le cas des MiniBaD, la CDJ68 se réserve le droit de fusionner le tableau garçon et le tableau fille s'il estime que le nombre de joueurs n'est pas suffisant pour permettre de jouer les 2 tableaux séparément. Dans ce cas, les résultats ne seront pas exportés sur poona, seul le classement général sera publié à l'issue de l'étape.

Dans le cas des étapes de double, les paires pouvant être modifiées d'une étape à l'autre, c'est la moyenne des points individuels issue du classement de l'étape de double précédente de chacun des joueurs de la paire qui permettra de déterminer le classement nécessaire à la confection des poules.

Lors de la première étape (1^{ière} étape de simple et 1^{ière} étape de double) ce classement sera établi grâce au classement permanent par point (CPPH) pour chaque catégorie. Dans le cas du double, la valeur d'une paire est représentée par la moyenne du CPPH de chaque joueur.

Toutes les poules se joueront en volants en plume fournis par le CODEP68.

ART. 5 CLASSEMENTS

A l'issue de chaque journée, les joueurs sont classés suivant les points acquis d'après l'article 4.

Un classement individuel de simple et un classement individuel de double est établi à l'issue, selon le type d'étape jouée.

Les points acquis lors de la « Journée 2 » de la discipline jouée (simple ou double) sont additionnés à ceux acquis lors de la « Journée 1 » de la même discipline, et ainsi de suite. Il en est de même pour le nombre de victoires, la différence de sets et la différence de points.

Lors de la confection du classement, afin d'éviter de donner un avantage aux joueurs d'une poule de 4 par rapport à ceux d'une poule de 3, les victoires, sets et points qui sont pris en compte pour les joueurs d'une poule de 4, sont ceux des deux meilleurs matchs. Le plus mauvais match de la journée n'étant pas retenu.

En cas d'égalité dans le classement les joueurs/paires seront départagés dans l'ordre :

- a) par le nombre de victoires,
- b) si l'égalité persiste, ils seront départagés par la différence de sets,
- c) si l'égalité persiste, ils seront départagés par la différence de points,
- d) si l'égalité persiste, ils seront départagés par l'âge, l'avantage allant au plus jeune.



CODEP68

19 rue Jean Moulin,
68850
STAFFELFELDEN

Identifiant :

Règlement CJ 68
saison 2018-2019

PAGE N°

11

ART. 6 CONVOCATIONS

Le responsable du CJ diffusera les convocations aux responsables jeunes des clubs qui seront responsables de leur diffusion auprès des jeunes.

L'heure de convocation devra être strictement respectée. Un joueur en retard de plus de 10 minutes par rapport à son heure de convocation sera déclaré « absent » et ne pourra pas participer à l'étape.

Le Juge-Arbitre pourra toutefois décider d'accepter le joueur à participer si son retard n'a pas d'impact sur le déroulement normal de la compétition.

Le joueur déclaré « absent » marquera 0 point pour cette étape et ce quel que soit sa hiérarchie dans le classement général du CJ.

Aucun joueur ne pourra recevoir de point pour une étape, s'il n'a pas participé à cette étape, et cela quel qu'en soit le motif.

Chaque joueur recevra, lors de sa première participation à une étape, de la part du CODEP68, un carnet de suivi et d'explications sur la compétition. Ce carnet servira de feuille de présence et devra impérativement être signé par le(s) juge(s)-arbitre(s) de chaque étape avant de quitter la salle à la fin de la compétition.

ART. 7 ABSENCES ET FORFAITS

Dans le cas du double :

Tout « absence » d'un joueur devra faire l'objet par les parents ou le responsable club d'une notification (mail ou téléphone) auprès du responsable du CJ le plus tôt possible et au plus tard le mercredi midi précédant la date de l'étape.

Tout « absence » déclarée au-delà de cette limite ou constatée le jour même de la compétition sera considérée comme un « forfait » et devra être justifiée sous peine de suspension.

Si le forfait n'est pas justifié, outre la sanction que le joueur encoure, ce dernier ne pourra plus prétendre à une qualification aux finales du CJ.

Le partenaire d'un joueur « absent ou forfait » ne pourra pas participer à l'étape sauf s'il informe le responsable du CJ d'un nouveau partenaire avant le vendredi midi précédent l'étape de CJ ou bien si le jour de la compétition un autre joueur inscrit en « recherche partenaire » ou dont le partenaire est également « absent ou forfait » dans la même catégorie se trouve dans la salle et accepte de jouer avec lui. Dans le cas contraire, les 2 joueurs de la paire marqueront 0 point.

Dans le cas d'un joueur « forfait », son partenaire n'a aucun justificatif à fournir.

**CODEP68**

19 rue Jean Moulin,
68850
STAFFELFELDEN

Identifiant :

Règlement CJ 68
saison 2018-2019

PAGE N°

12**Dans le cas du simple :**

En dehors des finales, « l'absence » d'un joueur à une étape de simple de circuit jeune ne sera pas considérée comme un « forfait » et le joueur n'aura pas à justifier son absence ni être sanctionné.

Dans le cas des finales :

Lors des finales, toute « absence » intervenant au-delà du mercredi midi précédant la date de la finale sera considérée comme un « forfait » et devra être justifiée sous peine de suspension.

Les forfaits sont à justifier conformément aux procédures du RGC (Règlement Général des Compétitions) par mail ou courrier recommandé avec AR auprès du Secrétariat de la LGEBaD.

ART. 8 AUTORITE

La compétition est régie par les règlements de la FFBaD en vigueur. Elle est placée à chaque étape et durant les finales, sous l'autorité d'un juge-arbitre valide approuvé par la CDJ 68.

Les matchs sont auto-arbitrés et scorés, mais peuvent être arbitrés par des Officiels si le juge-arbitre le décide.

Qu'ils soient arbitrés ou non, toute intervention extérieure est interdite en dehors des arrêts de jeu autorisés, c'est à dire à 11 points et entre les sets (deux personnes maximum par joueur/paire).

En particulier, les entraîneurs, spectateurs et parents ne doivent pas s'immiscer dans les matchs en cours, même en cas de différends entre les joueurs.

Seul le juge-arbitre pourra intervenir. Il pourra exclure du plateau sportif, voire de la salle toute personne qui aura eu un comportement non conforme au règlement ou qui refusera de s'y conformer.

**CODEP68**

19 rue Jean Moulin,
68850
STAFFELFELDEN

Identifiant :

Règlement CJ 68
saison 2018-2019

PAGE N°

13**ART. 9 TENUE**

Une tenue réglementaire est demandée, la règle étant dictée par le Guide du Badminton – Principes sportifs – Tenues vestimentaires et publicités.

Il appartient au juge-arbitre seul de décider si une tenue est correcte ou non. Cependant, conformément à cette circulaire, tout joueur portant une tenue ayant pour emblème une instance fédérale (Fédération, Ligue, Codep ou Club) à laquelle ce joueur appartient, est autorisée.

Les clubs devront informer leurs joueurs de ce point du règlement. Un joueur ne se présentant pas en tenue sportive (ex : jeans, pantalon) ne pourra pas participer à la compétition et ne marquera pas de point sur l'étape en question.

En cas de récidive, outre le fait que le joueur ne pourra pas participer à l'étape concernée, le joueur pourra également être exclu définitivement du CJ.

ART. 10 SCORER


Les joueurs devront obligatoirement scorer au moins un match chaque journée, y compris lors des finales sauf lorsqu'ils sont dans une poule de 4.

Dans une poule de 3 joueurs, chaque joueur scotera le match qu'il ne joue pas. Le scoring est obligatoire. Un joueur pourra éventuellement se faire remplacer pour cette activité. Il lui incombera de trouver un remplaçant et de le signaler au juge-arbitre.

Dans les poules de 4, le juge-arbitre pourra demander à des joueurs au repos de scorer, faire appel à des arbitres officiels ou encore laisser les joueurs compter eux-mêmes les points.

ART. 11 RECIDIVES

En cas de manquements répétés aux différents points de règlement pré-cités (retard, forfait, tenue, refus et/ou oublie de scorer), un joueur pourra être exclu définitivement du CJ.

	<p style="text-align: center;">CODEP68</p> <p style="text-align: center;">19 rue Jean Moulin, 68850 STAFFELFELDEN</p>	<p style="text-align: center;">Identifiant :</p> <p style="text-align: center;">Règlement CJ 68 saison 2018-2019</p>	<p style="text-align: center;">PAGE N°</p> <p style="text-align: center;">14</p>
--	--	---	---

ART. 12 QUALIFICATION POUR LES FINALES DEPARTEMENTALES

Les joueurs qui n'auront pas participé à au moins 5 journées (toutes disciplines confondues) ne seront pas qualifiables pour les finales départementales (ni en simple, ni en double).

Les responsables clubs seront informés par le responsable du CJ du nombre de joueurs sélectionnés pour les finales de simple et de double lors de la publication des classements de l' « Etape 5 ».

Nombre de joueurs qualifiés pour les finales départementales :

- 6 joueurs pour le simple et 3 paires pour le double si le nombre de joueurs inscrits dans la catégorie est inférieur à 18,
- 12 joueurs pour le simple et 6 paires pour le double si le nombre de joueurs inscrits dans la catégorie est supérieur à 18,

La CDJ se laisse toutefois le droit d'adapter le nombre de qualifiés pour une meilleure organisation des finales.

Finale de simple :

A l'issue de la dernière étape de simple, le responsable du CJ publiera la liste des qualifiés en simple dans chaque catégorie ainsi qu'un certain nombre de remplaçants.


Ces remplaçants seront les joueurs qui suivent immédiatement et de manière consécutive dans le classement, les joueurs qualifiés. En cas d'absence d'un joueur qualifié, c'est le 1er joueur remplaçant, qui prendra sa place.

Finale de double :

La liste des paires qualifiées ne pourra être publiée qu'une fois que les responsables jeunes des clubs auront inscrits leurs paires via l'outil badnet à la finale départementale. Un classement des paires sera établi dans chaque catégorie selon la moyenne des points de chaque paire d'après le classement individuel de double.

Organisation des finales départementales :

- Les finales de simple et de double se joueront en poule avec 2 sortants. Puis en élimination directe à l'issue des phases de poule.
- Les 2 premiers joueurs ou paires (moyenne des classements) après la dernière journée de la première phase, seront désignés respectivement têtes de séries 1 et 2. Dans le cas du simple, s'il y a 12 joueurs sélectionnés pour la finale, les 3ème et 4ème du classement seront désignés têtes de séries 3/4.
- Dans tous les cas le juge-arbitre évitera dans la mesure du possible, que deux joueurs du même club se trouvent dans la même poule.

	<p align="center">CODEP68</p> <p align="center">19 rue Jean Moulin, 68850 STAFFELFELDEN</p>	<p align="center">Identifiant :</p> <p align="center">Règlement CJ 68 saison 2018-2019</p>	<p align="center">PAGE N°</p> <p align="center">15</p>
--	--	---	---

Le vainqueur de la finale sera désigné Vainqueur du CJ, le finaliste 2^{ième} du CJ. Une petite finale sera jouée afin de désigner le 3^{ième} de la compétition.

La finale du double se jouera le samedi ainsi que la finale de simple MiniBad et la finale de simple le dimanche pour toutes les autres catégories.

ART. 13 ACCUEIL D'UNE ETAPE DE CJ

Le CODEP versera une compensation financière au club organisateur d'une étape s'il respecte le cahier de charge suivant :

- Faire acte de candidature auprès de la CDJ 68 dans les délais impartis.
- Disposer d'au moins 6 terrains pour une étape de double, 7 terrains pour une étape de simple et 9 terrains pour la finale.
- Fournir les bénévoles de la table de marque (3 personnes en permanence) et le matériel (sonorisation, branchement électrique, plaquettes pour les joueurs, etc...) nécessaire au bon fonctionnement d'une table de marque.
- Mettre à disposition tous les arbitres de son club (accrédités, certifiés, stagiaires ou jeunes arbitres) ou à défaut des personnes ayant une bonne connaissance des règles (de préférence des compétiteurs). Ces aides, s'il ne s'agit pas d'arbitres, seront principalement utilisées pour officier lors des matchs des poussin(e)s et MiniBaD.
- Prendre contact avec la presse locale pour annoncer chaque étape de la compétition et faire en sorte que la couverture de la manifestation soit maximale.
- Former au moins une des personnes présentes à la table de marque au logiciel badnet. Une formation sera proposée par le responsable du circuit jeune 68 en début de saison et transmise d'une étape à l'autre par les bénévoles des tables de marque eux-mêmes.
- Le club accueillant une étape doit s'organiser avec le club accueillant l'étape précédente pour récupérer le matériel du CODEP68 (volants, imprimantes, scoreurs,...) et se former à l'utilisation de badnet et à la gestion d'un CJ.
- Le responsable du circuit jeune 68 s'occupera des demandes d'autorisation, des inscriptions et des convocations. Il transmettra au club organisateur le fichier badnet la veille de la journée de circuit jeune. Il ne sera pas présent sur chaque étape de CJ.